

OPERATION DE SITE PILOTE DE LA BASSEE

Compte-rendu de la réunion du comité environnement 27 juin 2017 (Châtenay-sur-Seine)

EPTB Seine Grands Lacs :

Claudine JOST : Directrice de l'Hydrologie et de la Bassée

Aurélié PAINDAVOINE : Chef de projet Foncier Environnement

Garante de la concertation :

Isabelle JARRY

Bureaux d'études

Jean- Christophe KOVACS : Ecosphère

Sébastien SIBLET : Ecosphère

Présents :

Anne-Marie CHARLE : CC Bassée Montois- vice-présidente

Rémy ANQUETIN : Maire de Balloy

Bernard BEAUDET : Maire de Bazoches-lès-Bray

Jean-Claude LAMARQUE : mairie de Châtenay-sur-Seine

Fabienne OUDOT : CC Bassée Montois

Roland RODDE : DDT 77

Simon BEZAIN : Agence de l'Eau Seine Normandie

Patrick SAUDRY : Chambre d'agriculture de Seine et Marne

Christophe PARISOT : Seine et Marne environnement

Jean-Denis BERGEMER : Fédération de chasse 77

Rémi VILLALTA : Fédération de pêche 77

Philippe GAVELLE : Association des chasseurs de gibiers d'eau 77

Jérôme HANOL : ANVL-directeur

Louis ALBESA : ANVL

Violaine MESLIER : AGRENABA

Marie-Paule DUFLOT : FNE Seine et Marne

Edmond GRAZIANI: ADIB

Olivier LAMY: ADIB

Léa SOURISSEAU : Voies Navigables de France

1. OPERATION DE SITE PILOTE DE LA BASSEE : PRESENTATION DES EXPERTISES ECOLOGIQUES

Cette réunion a pour objectif la présentation aux structures associatives et environnementales, aux acteurs socio-professionnels, et aux élus locaux, des résultats des expertises menées par Ecosphère en 2016 sur le site pilote et les sites de valorisation écologique.

Le diaporama de la réunion est joint au présent compte-rendu.

A titre introductif, Mmes Claudine Jost et Aurélie Paindavoine rappellent les caractéristiques du projet (site pilote et sites de valorisation écologique) et leur état d'avancement.

Pour mémoire, l'emplacement du site pilote a fait l'objet d'une sélection en 2014/2015 sur la base d'une analyse multicritère, et les objectifs de valorisation écologique et de leurs emplacements potentiels ont également fait l'objet d'une concertation avec les acteurs du territoire.

La différence entre la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) et les actions de valorisation écologique est rappelée. Ces dernières constituent le 2^{ème} pilier du projet et ne constituent pas des actions de compensation de la réalisation du site pilote. Ces actions ne sont pas encore définies (impacts non définis à ce stade du projet) et le seront de manière préférentielle à proximité du site pilote.

M. Kovacs d'Ecosphère précise que ces études constituent l'état initial du site pilote pour la réalisation de l'étude d'impact et l'état de référence pour les sites de valorisation écologique.

M. Sibley d'Ecosphère présente les taxons étudiés et les résultats des inventaires. Des orientations de valorisation sont détaillées pour chaque site de valorisation écologique.

Au vu des investigations :

- Le site pilote présente des intérêts floristiques et faunistiques ponctuels mais qui restent limités par rapport au reste du territoire de la Bassée.
- Le site de valorisation n°1 présente un fort potentiel de restauration des habitats humides et aquatiques.
- Le site de valorisation n°2, complémentaire au premier site, présente un potentiel de restauration des habitats humides et aquatiques plus faible.
- Le site de valorisation n°3 présente un fort potentiel de restauration par réouverture et diversification des habitats herbacés humides ou secs autour de l'Auxence. Point particulier, Ecosphère y a identifié une importante station de Violette élevée. Elle constitue la plus grosse population connue en aval de la Bassée.
- Le site de valorisation n°4 présente un fort potentiel de restauration par diversification des habitats notamment humides para-tourbeux et friches sèches calcicoles.
- Le site de valorisation n°5 présente des enjeux plus localisés et un potentiel de restauration lié au rétablissement de la dynamique fluviale et de restauration des berges.

D'une manière générale, l'abandon des pratiques de gestion a entraîné l'homogénéisation des milieux et la disparition des espèces patrimoniales. Le principal objectif des actions de restauration est une diversification des milieux avec une réouverture des boisements les plus récents afin que ces espèces puissent de nouveau s'exprimer.

2. ECHANGES AVEC LA SALLE

Question de M. Saudry : Est-ce que les cinq jours de remplissage sont fixés et ce dernier tiendra-t-il compte des inondations en amont ?

Mme Jost indique que le délai de cinq jours correspond à un premier dimensionnement sur la base de l'étude des crues historiques, hors crue de juin 2016. Les études hydrauliques (en cours de réalisation par l'équipe de maîtrise d'œuvre) permettront de définir plus précisément les modalités de remplissage, vidange et durée de stockage, en fonction du type de crue et de son déroulement.

Question de Mme Duflot : Pouvez-vous apporter des précisions concernant la technique de recherche de l'ADN environnemental ?

Cette technique consiste à rechercher dans des prélèvements d'eau des fragments d'ADN afin d'identifier les espèces présentes. En moyenne, il est possible de retrouver des traces d'ADN pendant 3 semaines dans une pièce d'eau.

Il s'agit d'une technique non invasive, utilisée sur les étangs des gravières (milieu clos) en complément des autres techniques traditionnelles d'inventaires (pêche au filet).

Elle n'apporte pas d'information sur l'âge des individus ni sur leur densité mais a permis d'apporter en moyenne 30% de données supplémentaires.

La fédération de pêche (M. Villalta) précise que le Silure, bien qu'introduit, n'est pas considéré à ce jour comme une espèce invasive.

Question de M. Saudry : Quelle est l'incidence des écrevisses (Américaine et de Louisiane) sur l'écosystème ?

Ecosphère indique qu'il n'existe plus d'écrevisse indigène dans ce secteur depuis de nombreuses années. A ce jour, les incidences sur les écosystèmes ne sont pas connues. A noter que certaines espèces s'adaptent aux espèces invasives (à titre d'exemple la moule zébrée est l'alimentation des canards plongeurs, en particulier les Fuligules milouin et morillon).

Question de Mme Duflot : Est-ce que tout le site pilote sera immergé lors du remplissage ?

Effectivement, l'ensemble du site sera sous les eaux après le remplissage. Une attention particulière sera apportée aux îlots surélevés afin que la faune ne se retrouve pas piégée lors de la montée des eaux.

Le retour d'expérience du remplissage des polders d'Erstein apporte des informations précieuses pour la conception du projet (par exemple, la présence de nombreux spectateurs sur les berges a empêché la fuite des grands mammifères comme le Cerf).

Question de M. Parisot : Un travail d'inventaire a-t-il été mené sur les invertébrés aquatiques ?

Ces inventaires ont été réalisés pour les cours d'eaux (indice IBMR).

Ndlr : Pour les étangs, l'indice IPlac est réalisé en 2017.

Question de M. Parisot : A-t-il été réalisé une cartographie des espèces invasives ?

Cette cartographie n'a pas été établie. Elle le sera dans le cadre des dossiers réglementaires afin de connaître précisément les stations d'espèces invasives et ainsi proposer toutes mesures visant à éviter tout risque de dispersion lors de la réalisation des travaux

Question de Mme Duflot : Est ce que les sites de valorisation écologique sont situés dans les emprises des autres casiers ? Quels sont les autres sites de valorisation écologiques pour ces derniers ?

Lors de la sélection des sites de valorisation écologique, ceux se situant dans l'emprise d'un futur casier n'ont pas été retenus. Les emprises d'inventaires représentent une enveloppe globale. Les actions seront menées en lien avec les propriétaires fonciers. Les emprises non contractualisées ou acquises pourront faire l'objet de mesures lors de la réalisation des autres espaces endigués.

Question de Mme Duflot : Est-ce que l'étang n°1 connecté à la Seine le restera lors de la réalisation du site pilote ?

Les premières pistes envisagées intègrent la connexion de cet étang. Un système de vannage permettra de fermer l'étang lors du remplissage du site.

Mme Charle, vice-présidente de la CC Bassée Montois souhaite que les élus soient associés lors de la phase de concertation avec les propriétaires des sites de valorisation écologique. Seine Grands Lacs indique que, dans la continuité des échanges précédents, la communauté de communes et les élus locaux seront associés à la démarche.

M. Gavelle demande que dans le cadre des actions de valorisation écologique, un rapprochement avec les services de VNF soit engagé afin de maintenir la ligne d'eau du barrage de Marolles à un niveau plus élevé qu'en temps normal afin de garantir la fonctionnalité des connexions hydroécologiques avec les bras de Seine et bras mort.

Question de M. Parisot : Est-il envisagé des acquisitions amiables pour réaliser les actions de valorisation écologique ?

Seine Grands Lacs envisage la passation de convention de gestion ou l'acquisition amiable d'emprises suivant le souhait des propriétaires.

Question de Mme Duflot, concernant le site de valorisation écologique n°1 : Le méandre est-il connecté à la Seine ?

Le méandre est connecté à la Seine par 2 buses mais ce dispositif est très près peu fonctionnel (buses bouchées).

Question de M. Bezain : Le site de valorisation n°4 est constitué de plusieurs entités ; cela ne semble pas être en cohérence avec les objectifs de continuités écologique.

Le site du marais de Bazoches est très grand et possède une structure foncière très morcelée. Seuls ont été expertisés les secteurs les plus dégradés. L'objectif est bien à long terme de travailler sur la totalité du site afin de garantir la cohérence des actions engagées.

M. Parisot précise, concernant le site de valorisation écologique n° 5, que le seuil présent s'efface en période de hautes eaux. M. Gavelle répond ne voir ce seuil s'effacer que lors d'épisodes de crue très exceptionnels. Ce point sera donc à expertiser afin de définir l'opportunité d'une action d'effacement de ce seuil.

M. Parisot indique, concernant le site de valorisation écologique n°5, qu'il serait intéressant de connecter les bras de Balloy et de Gravon. Cela permettrait le passage des canoës et permettrait les échanges directs entre les deux bras.

M. Anquetin rappelle également l'importance d'étudier les incidences de l'ouvrage sur les eaux souterraines et le captage d'eau potable de sa commune.

Question de Mme Meslier : Sur quelle durée sont menées les actions de gestion ?

Il est prévu une action de longue durée. Une réflexion est en cours sur le choix du type de convention de gestion. Il est d'ores et déjà prévu un financement de ces mesures dans la pérennité.

L'EPTB Seine Grands Lacs dispose déjà d'une expérience pour l'entretien et la valorisation écologique des emprises situées autour des lacs réservoirs : Seine Grands Lacs agit soit en direct ou en partenariat avec les acteurs locaux (associations, PNR de la forêt d'Orient).

Le mode de réalisation de la gestion des sites de valorisation écologique n'est pas encore défini à ce jour.

Question de Mme Duflot : Quel est le montant des études engagées à ce jour et leur mode de financement ?

Le montant total de l'opération du site pilote (incluant les sites de valorisation écologique) est de 100 millions d'euros. L'ensemble des études réalisées et à venir (conception, écologie, reconnaissance géotechniques, topographie, ...) représente une enveloppe de 8.5 millions d'euros.

Le plan de financement de ces études inscrites dans le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondation) de la Seine et la Marne Franciliennes est le suivant :

- Fond Barnier (50%)
- L'agence de l'eau Seine Normandie ainsi que la région Ile de France apportent un soutien ponctuel notamment pour la réalisation des études écologiques
- Des fonds européen (FEDER) – plan grand fleuve sont sollicités à hauteur d'environ 30%,
- L'EPTB Seine Grands Lacs apporte 20% de l'enveloppe.

Le plan de financement n'est pas encore établi pour la réalisation des travaux (prévue en 2021). En effet, le PAPI est un programme de 5 ans qui s'achèvera en 2019. Une nouvelle sollicitation sera effectuée lors du prochain PAPI.

Question de Mme Duflot : Est-ce que les mêmes sources de financements seront utilisées pour la réalisation des autres casiers?

A ce jour et suite au débat public, il a été décidé de réaliser un premier site pilote. La totalité du programme d'aménagement et son plan de financement ne peuvent pas être anticipés. A noter que le site pilote aura, à lui seul, un impact sur l'écrêtement de la crue. Pour 1€ engagé, 2.3€ de dommages seront évités.

Mme Duflot s'interroge, qu'en cas de crue significative, il soit demandé une réalisation rapide des autres casiers et s'inquiète sur la qualité des études alors engagées.

Mme la garante de la concertation et Seine Grands Lacs précisent que d'une part les délais de réalisation des études de conception du projet et d'autre part les délais des procédures réglementaires ne permettraient pas une réalisation très rapide de la suite du projet.

Question de Mme Duflot : Avez-vous pris en compte le possible passage des poissons dans les pompes?

L'équipe de maîtrise d'œuvre étudie les différents types de pompes et réfléchit à des solutions permettant de minimiser l'impact sur la vie piscicole.

M. Gavelle se dit satisfait de la qualité des inventaires réalisés mais précise qu'il existe encore des questions sans réponses. Il rappelle qu'une visite technique en Allemagne avait été évoquée lors de précédents échanges.

Seine Grands lacs indique qu'au vu des éléments connus et des études en cours, il pourrait être envisagé une visite sur des sites similaires en 2018.

3. PROPOSITIONS DE SUIVI

Maintenant que les états de référence des sites sont connus, Seine Grands Lacs souhaite définir les types de suivi à mettre en place.

Il en existe de deux types :

- Le suivi de l'évolution des habitats et des espèces suite aux travaux et à la mise en service de l'ouvrage
- Le suivi de l'efficacité des mesures par rapport aux objectifs poursuivis (sur les sites de valorisation écologiques, et des mesures liées à la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)).

Pour se faire, il est proposé la mise en place d'un atelier de réflexion avec les structures volontaires. Ce travail se déroulera en plusieurs temps.

Il peut être engagé fin 2017- début 2018 un premier travail sur les taxons à suivre et les mesures de suivi associées. Ecosphère réalisera une proposition qui sera discutée et amendée par les participants.

Toute structure volontaire doit se faire connaître auprès de l'EPTB Seine Grands Lacs : aurelie.paindavoine@seinegrandslacs.fr avant le 1er septembre 2017.